

**PRÉ-REQUIS**

- Avoir 18 ans révolu
- Être titulaire de la PICF
- Avoir le PSC de moins de 3 ans ou équivalent

**DURÉE**

- 28h de face à face pédagogique

**PARTICIPANTS**

- 5 à 10 participants

**QUALIFICATIONS DES FORMATEURS**

- FDF • CEAF

**FORMATION CONTINUE**

- Afin de garantir un maintien des acquis, une formation continue annuelle est obligatoire: d'une durée de 6h

**COÛT**

- Se référer à la grille Tarifaire.

**TEXTES OFFICIELS**

- **Décret n° 2024-763 du 8 juillet 2024** relatif aux formations aux premiers secours.
- **Arrêté du 21 juillet 2025** modifiant divers arrêtés relatifs aux filières de sécurité civile de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile.
- **RIFC** – "PAE PSC" et scénario pédagogique national.
- **Recommandations PSC** de la DGSCGC.

FORMATIONS DE FORMATEURS**FORMEZ LES PSC DE DEMAIN**

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR

PREMIERS SECOURS CITOYEN PAE PSC

Objectifs

Être capable d'**organiser une séquence** de formation, de **réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir**, de **mettre également en œuvre des techniques pédagogiques** adaptées et de réaliser **une évaluation des participants**.

Contenu de la formation

En complément des connaissances acquises lors de la formation PICF "Pédagogie initiale et commune de formateur" ou équivalente:

1. Dispenser les **enseignements** pratiques et théoriques de la sensibilisation aux "**Gestes qui sauvent**";
2. Dispenser et évaluer les **enseignements** pratiques et théoriques de l'unité d'enseignement "**Premiers secours citoyen**";
3. **Maîtriser les techniques et procédures** de secours des recommandations "**Citoyen sauveteur**" diffusées par le ministre en charge de la sécurité civile.

Méthodes pédagogiques

- Exposé.
- Travaux de groupe de préparation de séquence.
- Simulation de séquence.
- Debriefing.
- QCM.

Conditions de validation

Une attestation de formation est **délivrée par la FNPC**, aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances **liées aux compétences définies dans le texte de loi en vigueur**.

Les avis **seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique** à l'issue de cette réunion, qui rappellera que la certification finale reste du ressort du jury d'examen représentant la préfecture.

Critères de validation

- I. Avoir valider** une fois au moins les 14 compétences de la PICF contextualisée à l'UE PSC ;
- II. Maîtriser** parfaitement les procédures et techniques ;
- III. Avoir** suivi l'intégralité de la formation.